



# REPRESSIONS ET DEPORTATIONS EN FRANCE ET EN EUROPE, 1939-1945

Durant la Seconde Guerre mondiale, le IIIe Reich et ses alliés ont mis en œuvre un ensemble de politiques répressives, avec des modalités et des visées différentes. Celles-ci furent destinées non seulement à réprimer leurs opposants et adversaires, mais également à remodeler les territoires sous leur contrôle, notamment en s'attaquant à différentes populations.

Au cœur de ces politiques répressives se trouvent les déportations, qui ont joué un rôle essentiel. Si en France ce terme est devenu, depuis la fin de la guerre, synonyme d'envoi dans les camps de concentration, il recouvre cependant un ensemble de réalités bien plus larges. En soi, la déportation est un transfert de population, servant un objectif, une finalité : déportation vers un territoire, vers les camps de concentration, vers des lieux d'assassinat...

## TITRE DES PANNEAUX

- |   |   |
|---|---|
| 1 – Panneau titre   | 13-14 – Assassiner les Juifs            |
| 2 – Répressions et déportations : six années de violences en Europe | 15-16 – Déporter les Juifs de France    |
| 3-4 – Liquidier la Pologne  | 17-18 – Détruire l'ennemi               |
| 5-6 – Décapiter les élites  | 19-20 – Ecraser la résistance en France |
| 7-8 – Réprimer la résistance  | 21-22 – Déporter les Juifs de Hongrie   |
| 9-10 – Enfermer les Juifs   | 23-24 – Jetés sur les routes            |
| 11-12 – Déporter les Tsiganes                                       | 25 – L'Europe en ruine                  |

## Mots clés

Seconde Guerre Mondiale, Shoah, Résistance, Répression, Alliés, Tsiganes, URSS

## Caractéristiques techniques

**25 roll-up autoportants** de 85 (l) x 200 (h) cm conditionnés dans une caisse métallique avec poignées et roulettes de : 97 (L) x 73 (l) x 70 (h) cm. Poids total : 70 kg.

**Superficie nécessaire** : 50 m<sup>2</sup> soit 30 m de linéaire.

## Conditions de location

**Tarif** : Le tarif est de 1000 € pour une période de 15 jours. Pour les établissements scolaires, un tarif réduit de 300 € est proposé, payable sur demande via le Pass culture pro.

**Assurance** : « clou à clou » pour une valeur de 5000 €.

**Transport** : à la charge de l'emprunteur et peut s'effectuer en véhicule utilitaire.

**Communication** : Le logo du Mémorial de la Shoah et la mention « exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah » doivent être présents sur tous les supports de communication de l'exposition. Ces documents devront, avant leur diffusion, être validés impérativement par le service de communication du Mémorial de la Shoah.

## Public visé

De la 3<sup>ème</sup> à la Terminale

## Ressources

Bibliographie

Filmographie

Brochure pédagogique

## Bon à savoir

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional d'Ile de France, la location est gratuite pour les lycées publics ou privés sous contrat d'Ile de France.

Gratuit pour les écoles et collèges de la ville de Paris, les collèges du 77, 78, 91, 92 et 93.

# LIQUIDER LA POLOGNE

Pour le III<sup>e</sup> Reich, l'occupation de la Pologne en septembre 1939 permet de poursuivre la construction d'un « grand Reich » entamée avec l'annexion de l'Autriche en mars 1938. La Pologne cesse dès lors d'exister et est démembrée. Dès les premières semaines de l'occupation, des politiques répressives sont mises en œuvre, destinées tout à la fois à mettre au pas la population et à éliminer les élites nationales de la Pologne. En quelques mois près de soixante mille personnes sont exécutées, tandis que des dizaines de milliers d'autres sont emprisonnées ou envoyées vers les camps de concentration.

Les territoires occidentaux de la Pologne sont annexés au Reich, tandis que le restant est transformé en un « territoire pou-belle », le Gouvernement général, vers lequel doivent être déportées les populations polonaises et juives, dont la présence dans le Reich est intolérable pour les nazis.

Dès octobre 1939, et en quelques semaines, 50 000 Polonais sont ainsi déportés de la ville portuaire de Gdynia, rebaptisée

Gotenhafen par l'occupant qui veut en faire une ville allemande. Ce sont environ 900 000 Polonais qui sont expulsés des territoires annexés au Reich et déportés vers le Gouvernement général jusqu'en 1944 dans le cadre de cette politique de nettoyage ethnique.

Simultanément, les nazis décident de créer une réserve, dans la région de Lublin, vers laquelle déporter les Juifs du Reich. Lorsque le projet est arrêté en avril 1940 pour des raisons logistiques, ce sont près de 100 000 Juifs qui ont été déportés là, souvent dans des conditions meurtrières.

## LEXIQUE

### Gouvernement général

Créé à la suite de la conquête de la Pologne par les Allemands, il regroupe les territoires non annexés au Reich : les districts de Varsovie, Cracovie, Lublin et Lodz et après juin 1941, celui de Galicie, avec la ville de Lwów. Il est dirigé par Hans Frank, digne Criminel.



# DÉPORTER LES TSIGANES

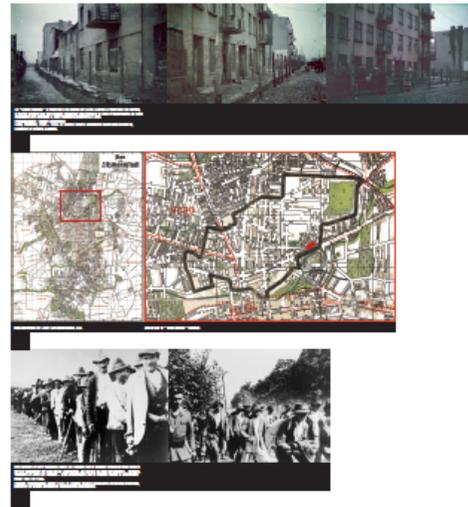
Dès les années 1930 en Allemagne, les Tsiganes sont la cible de persécutions par le régime nazi, qui les considère comme des individus « nuisibles » constituant une « race d'associés ». Les mesures contre eux se multiplient et, dans de nombreuses villes, afin de les mettre à l'écart, ils sont rassemblés dans des camps.

Ainsi à l'été 1936, à Berlin, qui doit accueillir les Jeux olympiques, les Tsiganes sont relégués dans un camp à Märzahn, dans la banlieue de la capitale. Le camp, qui comptera jusqu'à 2 000 personnes, est sommairement installé dans une zone insalubre, fichée entre un cimetière et un terrain pour les eaux usées, sans véritable aménagement sanitaire.

Mais, en septembre 1939, un seuil supplémentaire est franchi : les dirigeants du Reich décident de procéder à la déportation des 30 000 Tsiganes du pays et, au printemps 1940, les premiers convois partent vers le Gouvernement général et différents territoires, parmi lesquels le ghetto de Lodz.

Entre le 6 et le 9 novembre 1941, 5 007 Tsiganes d'Autriche, dont la moitié sont des enfants, sont déportés vers ce ghetto. Ils sont confinés dans un « petit ghetto » qui leur est réservé et où règnent des conditions dramatiques. Faisant moins de 200 mètres de long sur 100 mètres de large et comptant une poignée d'immeubles, dans lesquels les Tsiganes s'entassent jusqu'à 30 ou 40 par pièce, ce « petit ghetto » est dénué d'installations sanitaires ou de cuisines et ne bénéficie de presque aucun ravitaillement.

Les circonstances sont telles qu'une épidémie de typhus se déclare rapidement, provoquant la mort de plus de 700 personnes. Début janvier 1941, les dirigeants allemands de la ville décident afin de juguler l'épidémie d'envoyer les quelque 4 300 Tsiganes encore en vie vers le centre de mise à mort de Chelmno, où ils sont tous assassinés. Deux mois après leur déportation à Lodz, plus aucun de 5 007 Tsiganes n'est en vie.



# JETÉS SUR LES ROUTES

En janvier 1945, on compte plus de 700 000 détenus dans les camps de concentration. Face à l'avancée des armées alliées, les Allemands transfèrent les prisonniers vers d'autres camps, à l'intérieur du Reich, dans des conditions meurtrières qui leur vaudront le nom de « marches de la mort ». Jetés sur les routes, les détenus doivent franchir des dizaines de kilomètres avant d'être embarqués dans des trains qui les mènent vers d'autres camps, où ils doivent continuer à servir d'esclaves pour l'industrie du Reich. Ils ne seront libérés que dans les dernières semaines de la guerre, quand les armées alliées atteignent le cœur du Reich.

Mais les rescapés des camps ne constituent pas la seule population qui doit être rapatriée. Lorsque la guerre s'achève, on estime qu'il se trouve plus de 11 millions de personnes déplacées (DPs, pour Displaced Persons) en Allemagne, en Autriche ou en Italie. Derrière ce chiffre se trouvent de nombreux cas de figures, très différents. On compte par exemple 3 millions de travailleurs forcés

polonais envoyés en Allemagne à partir de la fin 1939 ou encore des millions de prisonniers de guerre de toutes nationalités.

Des centaines de camps de DPs sont créés dans toute l'Allemagne afin d'héberger ces personnes en attendant qu'elles soient peu à peu rapatriées, par tous les moyens possibles : train, bateau, avion... En juillet 1945, elles sont encore deux millions, parmi lesquelles figurent de nombreuses personnes qui n'ont plus rien à part où aller. C'est le cas notamment de 200 000 Juifs, dont 40 000 sont rescapés des camps.

## LEXIQUE

### Travailleurs

Le recrutement vers la France concerne toutes les catégories de population touchées par leur transfert ou leur déportation dans les territoires sous contrôle allemand. Plus d'un million de prisonniers de guerre, plus de 600 000 travailleurs du STO, 37 000 déportés pour faits de résistance ou de fraude commerciale (50 % de survivants) et 2 000 Juifs (5 % de survivants), restent en France à partir d'avril 1945.



# Notice de montage

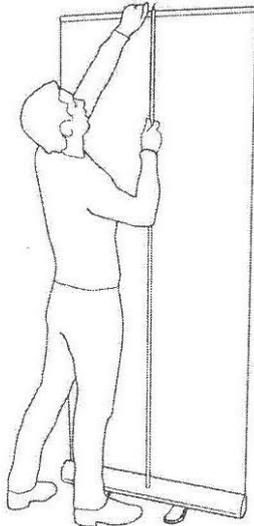
1



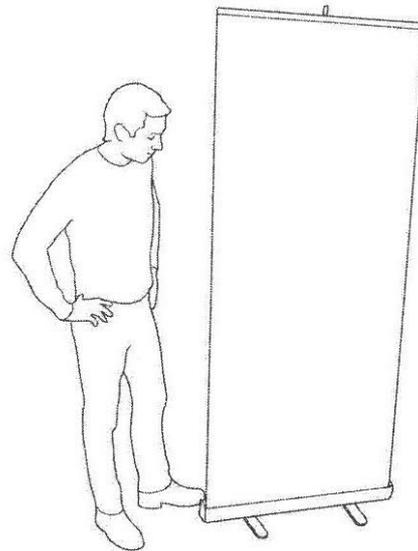
2



3



4



Accompagnez la partie haute de la structure  
au moment de rembobiner le visuel.  
**Ne pas le lâcher brusquement.**